COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 10/PFD/1780984 (corr. DU : Arnaud HANCISSE)
Réf. CRMS : AA/MB/**XJET40011_674_PU_LeonTheodore_Tram**
Annexe : /

Bruxelles, le 17/06/2021

Objet : JETTE. Rue Léon Theodor.
Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de la voirie et de l'espace public, la modification du profil de la voirie et le renouvellement des voies de tram.

Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre demande du 20/05/2021, nous vous communiquons ***les remarques*** formulées par notre Assemblée en sa séance du 02/06/2021.

Étendue de la protection

Une partie de la zone du projet est comprise dans les zones de protection de la gare de Jette (classée par AG du 10/11/1994) et de l'Hôtel communal de Jette (classé par AG du 22/09/1994)

Visualisation de la zone du projet en rouge, sur fond de carte Brugis

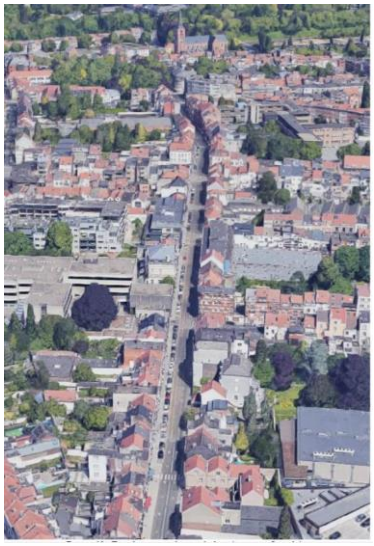

Vue aérienne de la rue Léon Théodore

Images extraites du dossier.

Analyse de la demande

La demande de permis d'urbanisme porte sur :

- le renouvellement des voies de tram et de l'assiette de la voirie
- le réaménagement de l'espace public bordant la voirie
- le renouvellement et le placement des lignes aériennes et leurs supports
- la mise aux normes des arrêts 'Lenoir' et 'Gare de Jette'

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

Les nouveaux aménagements visent à mettre l'ensemble de la voirie de plain-pied. La chaussée sera en asphalte et les trottoirs et arrêts de trams en dalles de béton poreux de 20x20 cm. La matérialité diffèrera quelques peu sur le tronçon longeant le Parc Paul Garcet, où la chaussée sera réalisée en béton lavé, ainsi que le tronçon de la Place Cardinal Mercier où les trottoirs seront réalisés avec des dalles de pierres bleues chinoises de formats variés.

Photomontage de la situation projetée à hauteur du Technisch Atheneum Jette et du Parc Paul Garcet. Images extraites du dossier.

Avis

Les aménagements prévus dans les zones de protection des bien classés n'auront pas d'impact préjudiciable au patrimoine. Cependant la CRMS insiste sur la cohérence du paysage urbain de la Place Cardinal Mercier et de son prolongement, principalement dans le choix des matériaux et mobiliers. Afin de s'accorder à l'agencement de la Place Cardinal Mercier, les matériaux et mobilier utilisés pour le réaménagemant devraient s'aligner sur ceux déjà présents sur la place.

Aménagements actuels des trottoirs de la Place cardinal Mercier. Image ©Google Street View

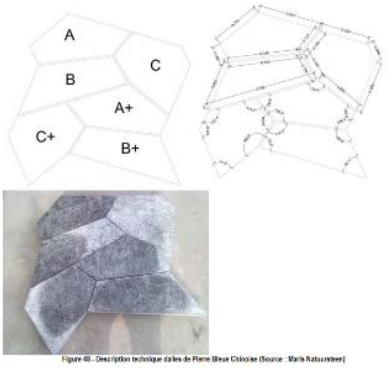

Matériaux et assemblage prévu pour les trottoirs et arrêts 'Gare de Jette'. Image extraite du dossier.

Sur les autres réaménagements prévus, la multiplicité des potelets sur les trottoirs, concourent à l'encombrement de l'espace public au détriment de la lisibilité des formes urbaines.

L'aménagement de la voirie se fera de plain-pied à l'exception du tronçon à hauteur de l'arrêt 'Lenoir' qui voit une différence progressive de niveau se créer entre le quai et la voirie jusqu'à une différence de 31cm. L'aménagement des abords des arrêts s'organise donc via des plans inclinés, ce qui pose question en termes de bonne intégration. Par ailleurs, le tronçon des rails compris entre les n°108 et 168 de la rue formera une courbe dans son tracé, ce qui créera une disparité au niveau de la largeur des trottoirs et perturbera l'alignement rectiligne uniforme. Une révision de ce tronçon, afin de conserver la linéarité et l'uniformité de l'espace public et la bonne intégration des arrêts surélevés devrait être envisagée.

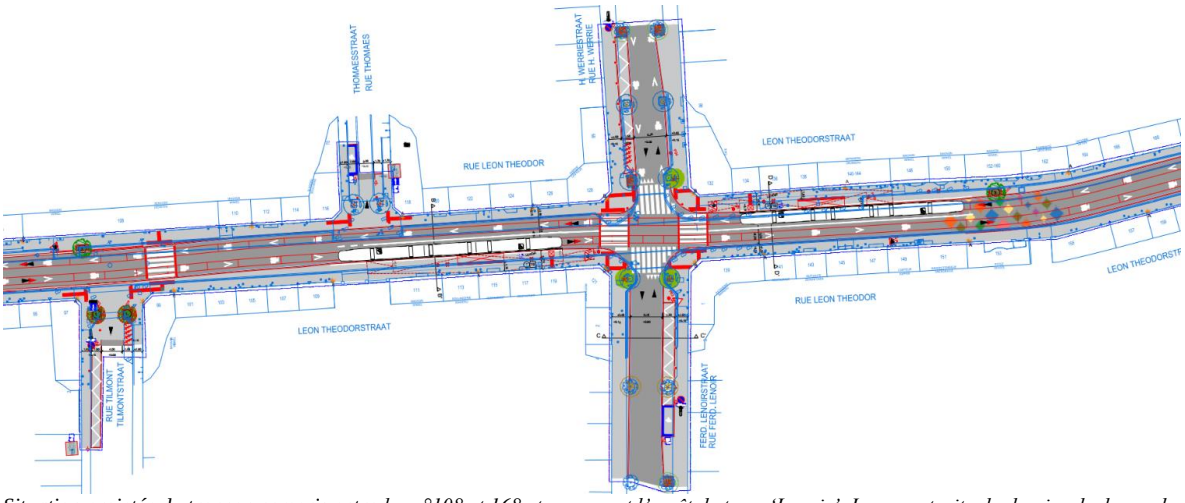

Situation projetée du tronçon compris entre les n°108 et 168 et reprenant l'arrêt de tram 'Lenoir'. Image extraite du dossier de demande.

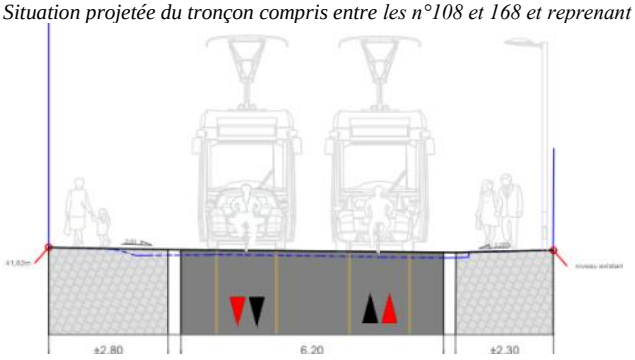

Coupe de la voirie projetée
Coupes extraites du dossier.

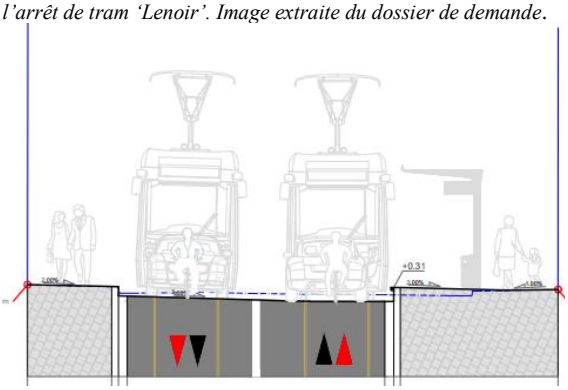

Coupe de la voirie projetée à hauteur de l'arrêt 'Lenoir'

Sur la végétation, la CRMS estime que l'implantation de trois parterres arbustifs, sur le trottoir opposé au Parc Paul Garcet présente une trop forte variation avec le reste des aménagements plantaires de la rue, et perturbe la rythmique de plantation des arbres. Elle recommande d'y renoncer.

Le projet prévoit des zones colorées sur le revêtement routier à proximité des écoles. La CRMS apprécie cette signalétique originale pour avertir les usagers de la présence des établissements scolaires, toutefois elle s'interroge sur la durabilité d'un tel dispositif.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : ahancisse@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; csmets@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ;